

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 mai 2020 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire. Absents et excusés : néant

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte sous la présidence de M. Didier BERNE, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal : Anne BABEL, Béatrice BANCEL, Didier BERNE, Yves BERNONVILLE, Vincent BONNEFOND, Claude CHANEL, Bernard DESLOIR, Peggy DUTEL, Johan FORISSIER, Gilbert FOUGERE, Arlette GAY, Nicole RIVOLLIER, Karine RODAMEL, Sylvain SERVY, Fabienne TISSEUR, installés dans leurs fonctions.

ELECTION DU MAIRE

M. Bernard DESLOIR, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée et a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue. Après le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur Didier BERNE a été élu à la majorité absolue. Il a été proclamé Maire et immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ; ce nombre ne pouvant toutefois excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal (soit quatre). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide la création de trois postes d'adjoints au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Il est procédé à l'élection des adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Les candidats de cette liste sont : M. SERVY Sylvain – MME RIVOLLIER Nicole – M. DESLOIR Bernard

Après le 1^{er} tour de scrutin, les candidats figurant sur cette liste sont élus à la majorité absolue. Ils sont proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste : M. SERVY Sylvain, 1^{er} adjoint - MME RIVOLLIER Nicole : 2^{ème} adjointe - M. DESLOIR Bernard : 3^{ème} adjoint

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Il est donné lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS

Les indemnités destinées à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat d'élu sont calculées par référence aux barèmes fixés par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour la commune de Rozier, se situant dans la tranche de population de 1000 à 3.499 habitants, les taux maximum pouvant être appliqués, en pourcentage de l'indice brut 1015 de la fonction publique sont les suivants : Maire 51,60 %, adjoints 19,80 %.

Le Conseil décide de fixer les taux suivants :

Fonction	Taux	
Maire	41,28 %	soit 80% du taux maxi.
1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} adjoint	15,84 %	Soit 80% du taux maxi.

ORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Les commissions municipales sont des groupes de travail chargés d'étudier des projets avant de les présenter en conseil municipal. Le Maire est le Président de chaque commission. Le Conseil a validé les commissions telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-annexé.

DESIGNATIONS DES DELEGUES AU CCAS ET DANS LES DIVERS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU AUTRES STRUCTURES :

CCAS : le nombre de membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à 7 par le Conseil. Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS : Anne BABEL – Peggy DUTEL – Gilbert FOUGERE – Arlette GAY - Nicole RIVOLLIER – Karine RODAMEL – Fabienne TISSEUR.

Syndicats Intercommunaux ou autres structures : des délégués ont été élus (ou désignés) par le Conseil pour représenter la commune dans les syndicats intercommunaux ou autres structures.

- ✓ **SIEMLY** (Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier) :
Titulaires : Gilbert FOUGERE, Arlette GAY
Suppléant : Yves BERNONVILLE

- ✓ **SIEL Territoire d'énergie** (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) :
Titulaire : Vincent BONNEFOND
Suppléant : Yves BERNONVILLE

- ✓ **CNAS** (Comité National d'Action Sociale) :
Nicole RIVOLLIER est désignée en qualité de « délégué élu »
Marlène TRIOMPHE est désignée en qualité de « délégué agent » et correspondante

POINT DIVERS : néant

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mercredi 10 juin 2020

ANNEXE

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION	MEMBRES
FINANCES	BERNE Didier – SERVY Sylvain – RIVOLLIER Nicole – DESLOIR Bernard
GESTION PERSONNEL	BERNE Didier – SERVY Sylvain – RIVOLLIER Nicole – DESLOIR Bernard
ECONOMIE	BERNE Didier – CHANEL Claude – TISSEUR Fabienne – DUTEL Peggy
CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS	BERNE Didier – RODAMEL Karine – BABEL Anne – FOUGERE Gilbert
CLUB DES JEUNES	BERNE Didier – CHANEL Claude – BONNEFOND Vincent
VOIRIE	SERVY Sylvain – BONNEFOND Vincent – BERNONVILLE Yves – FOUGERE Gilbert
BATIMENTS	SERVY Sylvain – CHANEL Claude – FORISSIER Johan – BERNONVILLE Yves – BONNEFOND Vincent
COMMUNICATION	SERVY Sylvain – TISSEUR Fabienne – DUTEL Peggy – BANCEL Béatrice
SPORT	SERVY Sylvain – FORISSIER Johan – RODAMEL Karine
ECOLE - AFR	RIVOLLIER Nicole – BANCEL Béatrice – FORISSIER Johan
CULTURE	RIVOLLIER Nicole – BANCEL Béatrice – BABEL Anne – DUTEL Peggy
EVENEMENTS	RIVOLLIER Nicole – FORISSIER Johan – TISSEUR Fabienne – BONNEFOND Vincent
TECHNIQUE-SECURITE-ENVIRONNEMENT	DESLOIR Bernard – BERNONVILLE Yves – CHANEL Claude – BONNEFOND Vincent
EAU - ASSAINISSEMENT	DESLOIR Bernard – GAY Arlette – FOUGERE Gilbert – BERNONVILLE Yves
FLEURISSEMENT	DESLOIR Bernard – GAY Arlette – CHANEL Claude – BANCEL Béatrice